



syndicat mixte des transports en commun

## Conseil syndical du 27 mars 2025

**Monsieur Roland JACQUEMIN**  
Président

**Rapport n° 07**

**Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 06 février 2025**

Le Conseil Syndical s'est réuni le jeudi 6 février à 12h15.

Date de la convocation : 30 janvier 2025.

### Présents

Mesdames, Messieurs Jacquemin, Aymonier, Bonin, Bonnans-Weber, Constantakatos, Guyod, Jager, Jeannin, Ketfi-Charif, Kneip, Moutarlier, Rousseau, Cabrol, Castaldi, Meslot, Trapp, Neugnot, Oternaud, Ternant, Hottlet, Rouse, Coddet, Salort.

### Procurations

De M Picard à M Guyod

De Mme Larcher à M Hottlet

### Excusées

Mmes Caloprisco-Chagnot, Ivol, Iannicelli, Clayeux

M Gilbert

### Observations

Délibération 03 : Arrivée de Mmes Aymonier et Ketfi-Charif

Délibération 05 : Départ de M Oternaud

### Ordre du jour

- 01 Nomination du Secrétaire de séance
- 02 Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 07 novembre 2024
- 03 Rapport d'orientations budgétaires 2025
- 04 Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2025
- 05 Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

#### **DELIBERATION N° 01 - Nomination du Secrétaire de séance**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 140 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical désigne Monsieur Stéphane GUYOD pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

#### **DELIBERATION N° 02 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 07 novembre 2024**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 140 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le procès-verbal du 07 novembre 2024.

#### **DELIBERATION N° 03 – Rapport d’orientations budgétaires 2025**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 280 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Prend acte de l’existence du rapport d’orientations budgétaires 2025,
- Prend acte du débat intervenu sur le rapport de présentation des orientations budgétaires pour l’année 2025.

#### **DELIBERATION N° 04 – Prise en charge des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif de 2025**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 280 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical donne au Président l’autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement 2025, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce jusqu’au vote du budget primitif 2025.

#### **DELIBERATION N° 05 – Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 210 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Approuve le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité du Territoire Nord Franche-Comté ;
- Approuve le statut de partenaire associé pour le contrat opérationnel de mobilité du bassin des Vosges Saônoises ;
- Autorise le Président à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité du Territoire Nord Franche Comté et tous les actes nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Syndical d’adopter le présent procès-verbal.**

Le Président,  
Roland JACQUEMIN